

Communiqué de presse

Agriculture suisse

Deux accidents mortels de plus que l'année précédente

Au cours de l'année 2022, 27 accidents mortels de personnes travaillant dans le secteur agricole ont été recensés. Le nombre d'accidents est donc légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

Moudon VD, 25.01.2023 - En 2022, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) et agriss ont recensé 27 accidents mortels de personnes en lien avec l'agriculture sur la base de communiqués de presse et de rapports de police*. Cela représente deux cas mortels de plus que l'année précédente (2021 : 25). La valeur moyenne des cas* recensés de 2013 à 2022 est de 30,4 accidents mortels par an.

Il ressort également des rapports recueillis* qu'un nombre bien plus élevé de personnes travaillant dans l'agriculture subissent chaque année des accidents avec des blessures parfois très graves. Les causes et le déroulement des accidents sont souvent les mêmes que pour les accidents mortels.

Les renversements de véhicules et la récolte du bois restent les principales causes d'accidents.

Six personnes ont été tuées dans des renversements de véhicules. Les véhicules ont basculé ou se sont renversés suite à une sortie de route ou à un dérapage sur le terrain. Les personnes ont alors été éjectées de la cabine et partiellement enterrées sous les véhicules. Deux personnes ont été écrasées par des véhicules, l'une d'entre elles s'est retrouvée sous le tracteur qu'elle conduisait.

Quatre personnes ont été mortellement blessées par des troncs ou des parties d'arbres qui se détachaient ou tombaient lors de la récolte ou du façonnage du bois. Une personne s'est retrouvée coincée dans le hayon arrière d'un conteneur de transport qui se fermait.

Deux personnes ont perdu la vie dans une fosse à lisier : la première personne s'est retrouvée inconsciente en raison des gaz de lisier, et, en voulant la secourir, la deuxième personne a également perdu conscience et est décédée.

D'autres causes d'accident ont été enregistrées : chutes de hauteur ou d'une machine (4), incendies (2), être écrasé par de grosses bottes lors de leur manipulation avec des engins de levage (2), blessure par une vache allaitante (1), accident de calèche (1).

Accidents impliquant un enfant et une tierce personne

Un enfant d'âge préscolaire a chuté, n'a pas été vu par la personne se trouvant sur le véhicule de levage qui le suivait et a été écrasé. Une tierce personne est décédée dans la collision de sa moto avec un tracteur qui tournait à gauche.

Des personnes souvent âgées sont concernées

La plus jeune victime d'accident avait 5 ans, la plus âgée 88 ans. Dix des personnes accidentées avaient plus de 65 ans et se trouvaient donc déjà à l'âge de la retraite.

Les priorités de prévention pour 2023

La campagne "Déjà attaché ?", lancée en janvier 2020, continuera. Cette campagne vise à sensibiliser les conducteurs à porter systématiquement la ceinture de sécurité, même dans les

véhicules agricoles. En cas de renversement du véhicule, les personnes qui portent la ceinture de sécurité restent dans la cabine de protection et ont ainsi de meilleures chances de survie.

Les travaux de récolte du bois comportent des risques élevés - la problématique du bois mort de ces dernières années les aggrave encore. C'est pourquoi la formation initiale et continue, ainsi que la transmission de connaissances spécialisées aux personnes qui effectuent des travaux forestiers, constituent également un axe de prévention prioritaire cette année.

Le nouveau projet "securitealaferme.ch" s'adresse spécifiquement aux exploitations familiales et les motive à évaluer la sécurité au travail et la protection de la santé dans leur entreprise et à appliquer des mesures de prévention. La collaboration des générations plus âgées dans l'exploitation familiale est souvent précieuse pour toutes les personnes concernées et représente une décharge de travail appréciable. Il est donc important de prendre des mesures pour que les personnes âgées travaillent également en toute sécurité, se protègent correctement et ne prennent pas de risques inutiles.

Les services de conseil et de formation du SPAA en matière de prévention des accidents agricoles sont ouverts à toutes les exploitations et contribuent à réduire les risques au quotidien.

Personne de contact pour les questions

Etienne Junod

Responsable Romandie

Etienne.junod@bul.ch

021 557 99 18

Cet article a été rédigé en collaboration avec agriss.ch.



**Il n'y a pas d'obligation de déclarer les accidents survenus dans l'agriculture - surtout pas dans les exploitations familiales. Il n'est donc pas possible de fournir des informations absolues sur le nombre d'accidents. agriss se base sur les rapports des médias et de la police ainsi que sur des renseignements personnels d'exploitations ou de personnes concernées.*